



## DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Délégation faite au Président

**Réf. : P455\_2022**

**Date : 09/12/2022**

**OBJET : Travaux de réfection de l'étanchéité sur toiture béton et sécurisation à la grande Halle de la Cité de la Mer**

### Exposé

Une inspection de la Grande Halle de la Cité de la Mer a révélé une prise d'eau dont l'origine ne peut être déterminée avec précision. Celle-ci chemine sous l'étanchéité en place et est retenue en partie basse des pans de toiture.

Elle crée par infiltration une corrosion accélérée des fers de structures qui font éclater les parements béton en sous face. Le risque de chute de gravats est accru par la présence de public sur les espaces de la Grande Halle ouverte à la déambulation.

A ce titre, une consultation en procédure adaptée ouverte a été lancée le 3 août afin de conclure des marchés publics de travaux avec l'allotissement suivant :

Lot n°1 « Sécurisation / Traitement des façades / Travaux divers » ;  
Lot n°2 « Couverture / Étanchéité ».

Pour le lot n°1, après examen de la candidature et analyse de l'offre, il est proposé de signer le marché public avec LEDUC SAS pour un montant de 59 925,30 € HT soit 71 910,36 € TTC qui présente une offre qui répond entièrement aux attentes exprimées dans les documents de la consultation.

Pour le lot n°2, après examen des candidatures, analyse et classement des offres, il est proposé de signer le marché public avec ROSAY TECHNIQUES COUVERTURES pour un montant de 33 110,11 € HT soit 39 732,13 € TTC qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de choix des offres.

**Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,**

**Vu** la délibération n°DEL2022\_050 du 5 avril 2022 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°4,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

### **Décide**

- **De signer** le lot n°1 « Sécurisation / Traitement des façades / Travaux divers » du marché public relatif aux travaux de réfection de l'étanchéité sur toiture béton et sécurisation à la Grande Halle de la Cité de la Mer avec la société LEDUC dont le siège social est situé au ZA le Café Cochon, 50690 VIRANDEVILLE pour un montant de 59 925,30 € HT soit 71 910,36 € TTC,
- **De signer** le lot n°2 « Couverture / Étanchéité » du marché public relatif aux travaux de réfection de l'étanchéité sur toiture béton et sécurisation à la Grande Halle de la Cité de la Mer avec la société ROSAY TECHNIQUES COUVERTURES dont le siège social est situé au 18 rue Guillaume du Hommet, 50700 BRIX pour un montant de 33 110,11 € HT soit 39 732,13 € TTC,
- **De dire** que le marché débutera à compter de sa notification pour une durée globale de 8 semaines période de préparation comprise,
- **De dire** que la dépense sera imputée au budget principal, nature 2313, LdC n°81540,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**